

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents : R OUDIN, M BOUIN, R TEXIER, C BRUYERE, A TUDELA, ML OUDIN, H SIGAUT, R VALLAT, P GUERIN, F FANGET, S DELOLME, M MONCHAL, B DEFOUR, C MOULIN, T SABOT, D DREVET.

Excusés : R ROBERT (Pouvoir à R OUDIN), F CHAUDIER (Pouvoir à T SABOT), F MANOHA (Pouvoir à C MOULIN), F BOUCHET (Pouvoir à R VALLAT), E EPALLE (Pouvoir à D DREVET), M GOUY (Pouvoir à M BOUIN), D TORTET (Pouvoir à H SIGAUT).

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal : à l'unanimité

I - AFFAIRES FINANCIERES

Clôture des régies cantine, navette, livres de l'église et manifestations culturelles : accord pour mettre fin au fonctionnement de ces régies et autorisation pour la mise en place du nouveau mode de règlement à compter du 1^{er} septembre 2017

Facturation avec titre et encaissement TIPI : adhésion pour ce type de paiement

Décisions modificatives : avis favorable pour les modifications d'imputations comptables

Fonds de concours de la Communauté de Communes : validation des deux acomptes pour un montant définitif des travaux réalisés et des équipements de 649 754,30 € TTC et une demande d'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes pour un montant de 324 877,15 €

Travaux d'éclairage public et basse tension - route du Fraisse : approbation de l'avant-projet des travaux, réalisation de ces travaux confiée au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, et participation de la Commune au financement des dépenses fixée à : 9 560,44 € pour l'éclairage public et 9 934,76 € pour le réseau basse tension

Subvention à l'OGEC : subvention de 163 380 € à l'OGEC et échéancier acceptés

Subvention à l'association EMMA : attribution d'une subvention de 300 € du fait de sa création

Indemnités de conseil au comptable du Trésor : montant des indemnités fixé pour l'année 2017 à 635,85 €

Remboursement de factures EDF à l'association de L'Union Bouliste : remboursement des factures payées par l'association depuis le début de l'année pour un montant de 1 424,51

II – AFFAIRES FONCIERES

Vente d'un terrain à la Villette : volonté de vendre la parcelle AO142 avec mise en place d'une servitude pour l'emplacement d'un parking

Vente d'un bâtiment professionnel : avis favorable pour la vente du bâtiment professionnel avec le parking pour un montant de 260 000 €

Régularisation de voirie à la zone du Solier : régularisation acceptée avec la condition d'avoir la possibilité de stocker une grue le long du chemin sans entraver l'accès au chemin

III – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Modification des statuts de la Communauté de Communes : approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes

Fin de la séance ;

Fait affiché par mes soins le 13 septembre 2017

Le Maire, Robert OUDIN